

COMITÉ SYNDICAL
du 22 mai 2015

Sur le soutien de Paris Métropole à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

CONSIDERANT les conclusions de l'étude d'opportunité réalisée sous le pilotage de Bernard Lapasset, Président du Comité Français du Sport International (CFSI) concernant une candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,

CONSIDERANT que les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) constituent un des plus grands événements populaires au monde et près d'un mois de compétitions suscitant engouement et enthousiasme chez les peuples de tous les pays,

CONSIDERANT que les trois semaines de compétition des Jeux doivent être l'aboutissement de plusieurs années de mobilisation collective,

CONSIDERANT que, lorsqu'ils sont construits avec les habitants et dans un souci de l'avenir, les investissements réalisés laissent un héritage matériel et immatériel – le legs olympique – positif et porteur de croissance et d'emplois avant et après la tenue des Jeux,

CONSIDERANT que l'organisation des JOP 2024 constitue une occasion unique et extraordinaire de fédérer l'ensemble des énergies de la région-capitale autour d'un projet commun, accélérateur du développement de tous les territoires, des projets d'infrastructure, et de la transition écologique, économique et sociale du Grand Paris,

CONSIDERANT que l'organisation des JOP 2024 doit procéder, par les investissements rapides et significatifs qu'elle requiert, d'une résorption des inégalités territoriales et sociales qui fragmentent la métropole francilienne,

CONSIDERANT que la candidature à l'organisation des JOP 2024 doit impulser dans notre pays un élan et une dynamique forte pour les générations futures en portant les valeurs universelles de l'olympisme,

CONSIDERANT que le projet de candidature se fonde sur un grand nombre d'équipements existants ou projetés par les acteurs locaux indépendamment de la tenue des Jeux, et que les équipements à réaliser (village olympique, centre des médias, etc.) devront être conçus dans un souci de réversibilité ou de mutabilité, de façon à garantir de façon pérenne leur service à l'aménagement de la métropole,

CONSIDERANT les avis favorables de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France notamment,

En conséquence, et sur proposition du Président de Paris Métropole, le Comité Syndical émet le vœu de :

- Soutenir solennellement le principe de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- Engager pleinement Paris Métropole, aux côtés de cette candidature portée par le mouvement sportif, dans la définition et la promotion d'un projet partagé par l'ensemble des habitants, des territoires et de la société civile métropolitaine, dans un souci d'attractivité, de solidarité, de cohésion et de soutenabilité ;
- Veiller à ce que les collectivités territoriales, à travers Paris Métropole notamment, soient impliquées dans les instances de la candidature.
- Etre attentif à ce que le processus de candidature participe d'une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs du Grand Paris dans leur diversité, au premier rang desquels les collectivités territoriales
- Veiller à ce que l'organisation des JOP 2024 réponde aux besoins des populations locales et permette le développement du sport pour toutes et tous.

Accusé de réception en préfecture
075-200920875-20150522-20150522PM-AU
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015

PARIS
MÉTROPOLE

Les élus du Comité